

## Puis-je déclarer à l'avance que je refuse certains soins (acharnement thérapeutique) ?

Mise à jour : Jeudi 22 août 2024

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Oui, vous pouvez déclarer à l'avance que vous refusez certains soins pour le jour où vous êtes incapable de le faire.

On parle de **déclaration anticipée de refus de soins** (ou déclaration anticipée négative).

### Précisez l'intervention

Votre déclaration doit viser une ou des **intervention(s) précise(s)**.

Vous ne pouvez pas simplement dire « Je refuse tout acharnement thérapeutique ».

Vous devez **indiquer clairement** et précisément pour quelle intervention vous refusez de donner votre consentement.

Par exemple :

- je refuse qu'on me réanime ;
- je refuse d'être nourri de manière artificielle si je ne peux plus me nourrir moi-même ;
- je refuse que ma vie soit prolongée artificiellement si mon état de santé ne peut pas s'améliorer.

Les soignants doivent respecter votre déclaration anticipée.

### Déposez-la dans votre dossier médical

Assurez-vous que votre déclaration soit connue et correctement interprétée.

Comment ?

- Vous pouvez **rédiger** votre déclaration **en présence** d'une autre personne, un soignant par exemple.
- Vous pouvez demander à votre **médecin** de mettre votre déclaration dans votre **dossier médical**.
- Informez votre personne de confiance ou votre représentant que vous avez signé une déclaration anticipée.

### Vous pouvez la modifier ou la supprimer

La déclaration de refus anticipé n'est **pas limitée dans le temps**. Elle s'applique jusqu'à la fin de votre vie.

Mais, tant que vous êtes encore capable d'exercer vos droits, vous pouvez :

- **supprimer** votre déclaration ;
- **modifier** votre déclaration.

Vous trouvez un modèle de déclaration anticipée de refus de soins dans [le Projet de soin personnalisé et anticipé \(PSPA\)](#) rédigé par l'ASBL Pallium.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

[Article 8/2 de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient telle que modifiée par la loi du 6 février 2024.](#)

## Les documents types

[Modèle de déclaration anticipée négative de LEIF \(Levens Einde Ininformatie Forum\)](#)

